



Se pacser en ayant un visa court séjour

Par **foufa**, le **14/04/2009** à **11:53**

Bonjour,
je suis tunisienne et je suis entrée en france avec un visa touristique, mon visa est valable jusqu'à la fin de ce mois, mais avec mon copain français on voudrait bien se pacser avant l'expiration du délai de mon visa est ce que c'est possible de le faire et est ce que se pacser facilitera ma demande de visa long séjour à la préfecture? si non est ce qu'ils existent d'autres moyens légaux pour que je puisse rester en france après l'expiration de mon visa court séjour? merci de me renseigner et de me donner la meilleure solution pour aboutir à ma fin..

Par **citoyenalpha**, le **14/04/2009** à **12:55**

Bonjour

la législation en vigueur ne le permet pas.

Pour obtenir une carte temporaire à défaut d'être bénéficiaire du droit d'asile ou du statut de réfugié il faut un visa long séjour.

Ce visa est à demander au consulat du pays d'origine ou à la préfecture en cas de vie commune de 6 mois pour le conjoint étranger marié avec un français et dont le mariage a été enregistré sur les registres de l'acte civil.

Restant à votre disposition